

# FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

**Monsieur  
Daniel Balmer  
Président de l'Association du journal LFP  
Route de la Bordinette 13  
1094 Paudex**

Lausanne, le 15 décembre 2008

## **Droit de réponse à l'article de M. Hervé Cretenoud**

Monsieur le Président,

L'article de M. Hervé Cretenoud, publié dans le dernier numéro de « La Fonction Publique », amène la FSF à exercer le droit de réponse que lui octroie l'article 28g du Code Civil. Aussi tient-elle à préciser ce qui suit :

### **1. Négociations**

Hervé Cretenoud prétend que toutes les fonctions hormis celles de l'enseignement et des soins n'ont pas fait et ne feront pas l'objet de négociations.

Cette affirmation est fautive à deux titres:

- Suite à l'intervention de la FSF plusieurs secteurs (notamment surveillants pénitentiaires, surveillants de la faune, personnel administratif, huissiers du CE, employés des poursuites et faillites) ont été reclassés avant la signature de l'accord.
- Un round de négociations sera organisé au début 2009 pour discuter des autres secteurs problématiques.

Tout ceci est connu de M. Cretenoud puisqu'il participe également aux négociations avec le Conseil d'Etat.

### **2. Légitimité**

Hervé Cretenoud affirme que la FSF n'est pas légitimée à signer l'accord avec le Conseil d'Etat en arguant qu'elle ne représente pas tous les secteurs (notamment le personnel administratif) et qu'elle ne compte « que » 5'500 membres actifs.

La FSF tient à préciser que 3 associations membres (environ 500 personnes) sur 21 représentent uniquement le personnel administratif, c'est dire si la FSF est également présente dans ce secteur.

La FSF indique également qu'à l'heure actuelle, elle compte plus de 6'000 membres actifs (en constante augmentation), les chiffres de M. Cretenoud ne sont donc pas exacts. Présente dans 6 des 7 départements de l'Etat de Vaud ainsi qu'au sein de la Chancellerie et de l'ordre judiciaire, la FSF ne doute ni de sa légitimité ni de sa représentativité.

Enfin on relèvera que si M. Cretenoud remet en cause le bon droit de la FSF à signer l'accord, par réciprocité on peut parfaitement remettre en cause la légitimité des deux autres syndicats à ne pas entériner un accord favorable à une grande partie de la fonction publique.

### 3. Principes

Quant aux propos diffamatoires de M. Hervé Cretenoud insinuant que la FSF a « sacrifié au principe de solidarité », puis qu'elle est docile, qu'elle ignore la définition exacte de syndicat et qu'elle s'est couchée dans cette affaire, La FSF y répond comme suit.

- La décision de signer la convention a été prise démocratiquement par l'Assemblée plénière de la fédération, représentant les 21 associations de la FSF, après 9h de débats nourris dans le plus grand respect mutuel, chaque association ayant pu s'exprimer et voter librement.
- Personne ne s'est couché, une pesée des intérêts de chacun des membres de la FSF a pu se faire, sans pression, sans tabou.
- Quant au fait que la FSF ignorerait la définition d'un syndicat, la FSF rappelle qu'elle n'est pas un syndicat, mais une fédération d'associations professionnelles. A ce titre, elle n'est liée à aucune idéologie syndicale et/ou politique.

### 4. Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)

Après négociation, la FSF, soutenue sans restriction par l'Union des Retraités de l'Etat de Vaud, (UREV) a accepté qu'une partie de l'argent que l'Etat aurait versé sur 15 ans pour l'indexation des rentes (selon un accord précédemment signé par la FSF mais bien sûr refusé par le syndicat SUD) aille compenser l'impact de DECFO/SYSREM sur le taux de couverture de la CPEV. Le solde sera versé immédiatement à la CPEV pour l'indexation des rentes. Cet accord permet non seulement d'atténuer l'impact de DECFO/SYSREM sur la CPEV mais permet également d'améliorer les perspectives d'indexation prochaine des retraites par rapport à un versement sur 15 ans.

En conclusion, la FSF, estime que M. Cretenoud a pratiqué la désinformation et le procès d'intention dans ses écrits, de nombreuses erreurs de faits et d'incohérence ayant été relevées dans cette « analyse ». Pour la FSF ce n'est pas une manière de faire du syndicalisme honnête.

Martial de Montmollin

Président de la FSF